



Vente de couteaux et responsabilité

Par **julien**, le **01/02/2010** à **19:24**

Bonjour,

Je souhaite acheter des couteaux type Opinel ou laguiole graver avec le logo de mon école d'ingénieur agronome. Ensuite les revendre pour le compte d'une association.

Je voulais savoir quelles étaient mes responsabilités avec cette revente sil ya des problèmes avec ces couteaux.

Est-ce légal?

Puis-je me protéger contre les ennuis (décharges de l'acheteur etc..)?

Merci beaucoup votre aide m'aie précieuse.

julien latour

Par **frog**, le **01/02/2010** à **19:41**

[citation]graver avec le logo de mon école d'ingénieur agronome[/citation]

Tu possèdes les droits sur ce logo ? Dans la négative, c'est de la contrefaçon.

Par **julien**, le **01/02/2010** à **21:29**

Oui j'ai tout les droits pour les image logo etc... .

Le problème reside plus dans le droite de revente et de responsabilité en cas d'accident?

Merci beaucoup.